

SYNTHÈSE DE LA RECOMMANDATION DE BONNE PRATIQUE

Comportements perturbateurs chez les personnes ayant des lésions cérébrales acquises avant l'âge de 2 ans : prévention et prise en charge

Stratégies selon le type de trouble du comportement

ÉVALUER LES TROUBLES DU COMPORTEMENT

Il est recommandé d'évaluer la gêne provoquée par les troubles du comportement, avec précision, afin de disposer de suffisamment d'arguments pour mettre en route un traitement et d'identifier les ressources adéquates disponibles.

ORGANISER LA STRATÉGIE DE PRISE EN CHARGE

Il convient d'abord de distinguer le trouble ponctuel du trouble installé :

- le premier peut résulter d'une attitude réactionnelle face à un événement bien identifié ou à rechercher ;
- le second peut correspondre à un mal-être profond, à une pathologie psychiatrique, à une des modalités d'expression liées au handicap ou à une histoire singulière de l'individu concerné.

STRATÉGIE DEVANT UN TROUBLE DU COMPORTEMENT RÉCENT TRÈS DÉRANGEANT

Devant un trouble du comportement très perturbateur et d'apparition récente, il est recommandé de rechercher une pathologie organique algogène et d'éventuels traitements récemment introduits. Il importe de vérifier que le trouble observé n'est pas en rapport avec un problème d'ordre psychiatrique. Des mesures d'apaisement sont systématiquement instaurées. En cas d'échec, le recours au traitement pharmacologique ne doit jamais être une option thérapeutique unique ou systématique.

Organisation du bilan initial et attitude immédiate devant un trouble du comportement récent très dérangeant

TROUBLE TRÈS DÉRANGEANT

Quel contexte ?

- Opposition
- Intolérance à la frustration
- Changement environnemental
- Changement de rythme

Explication, négociation
Rappel des règles
Et mesures d'apaisement

Quel type de trouble ?

- Agitation
- Agression physique
- Automutilation
- Crise clastique

Décision d'hospitalisation
et/ou
Protection de la personne, des autres patients et de l'équipe impliquée et de l'environnement
Et mesures d'apaisement

Quels antécédents ?

- Modalités de survenue
- Modalités d'intervention

Traitement et prise en charge habituellement efficaces
Et mesures d'apaisement

Évaluation initiale

- Pathologie organique douloureuse
- Pathologie psychiatrique (psychose, dépression, anxiété, etc.)
- Traitements récemment introduits (effets paradoxaux)
- La pathologie est-elle connue pour donner ce type de trouble ?

Traitement adéquat

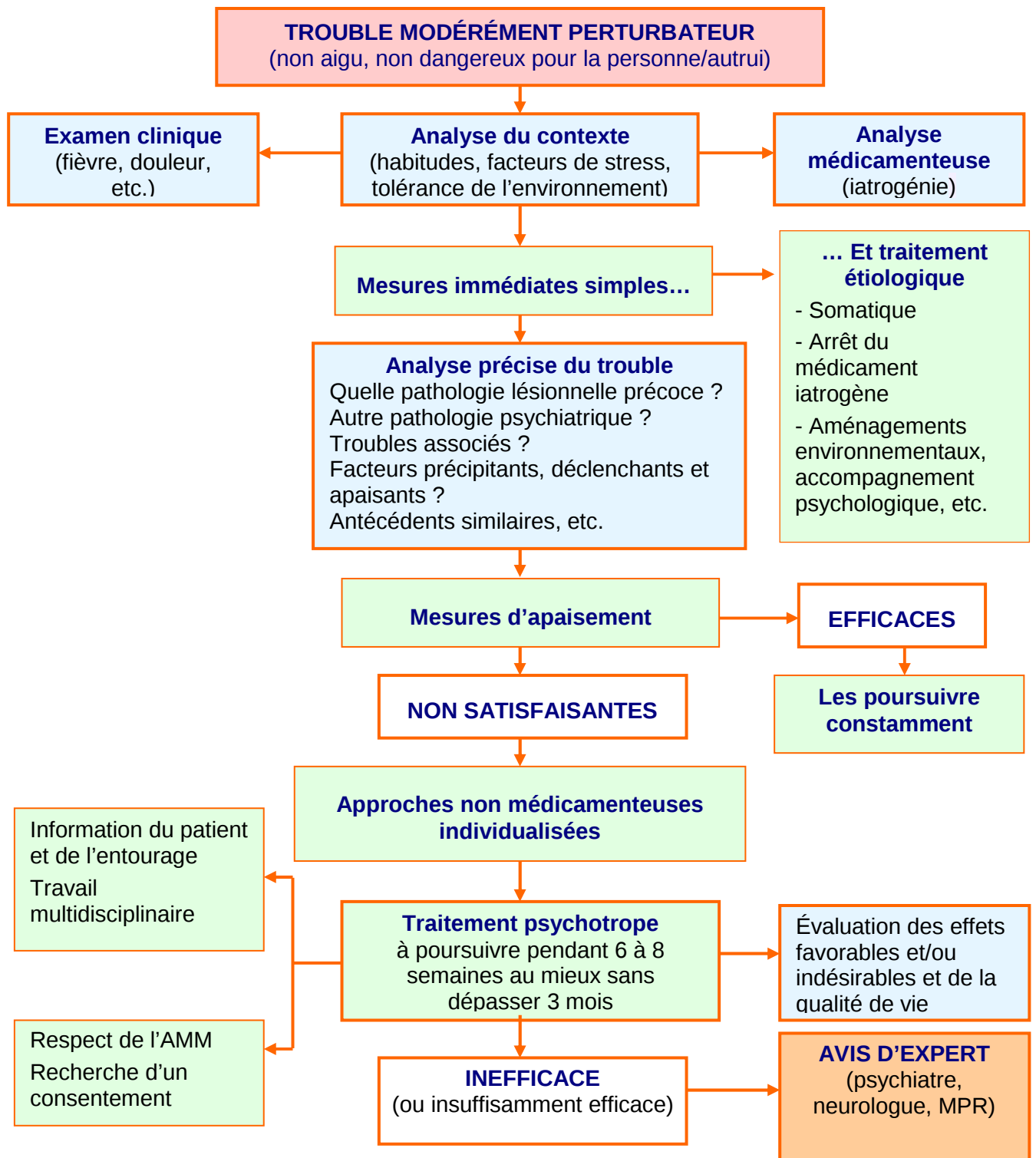
- Antalgique
- Arrêt d'un traitement possiblement iatrogène
- Traitement spécifique d'une pathologie responsable
- Proposition d'un traitement psychotrope pour une durée courte (antipsychotique, benzodiazépine, thymorégulateur)

Et mesures d'apaisement

STRATÉGIE DEVANT UN TROUBLE DU COMPORTEMENT PERSISTANT

Devant un comportement perturbateur persistant, les mesures dites « simples », mais en fait de bon sens, sont parfois efficaces d'emblée. Le traitement psychotrope ne doit pas dépasser 3 mois sans l'avis d'un médecin expérimenté dans ce genre de prise en charge.

Organisation du bilan et attitude devant un trouble du comportement persistant



ATTITUDES RAISONNÉES À ADOPTER EN CAS D'AGRESSIVITÉ

La compréhension des troubles est une démarche longue et incertaine, notamment lorsque ces troubles conduisent à une véritable crise affaiblissant la personne, son entourage et les professionnels sollicités. Cette situation impose le recours à des mesures qui réduisent la durée ou la gravité des crises. Si certaines mesures sont efficaces, leur mise en œuvre régulière et précoce peut éviter de nouvelles crises ou en réduire les effets. Ces mesures sont particulièrement utiles si la personne concernée ne dispose pas d'une communication, verbale ou seulement symbolique, suffisamment efficiente.

Le processus d'intervention est guidé par le bon sens : repérer les caractéristiques de la crise en cours, les rapprocher de situations semblables déjà vécues, en déduire les actions susceptibles de produire un apaisement, essayer ces actions puis les renforcer si elles s'avèrent efficaces. Dans le cas contraire, en essayer d'autres.

Certains comportements agressifs ou d'agitation excessive doivent donner lieu à des attitudes raisonnées inspirées des recommandations proposées dans l'encadré ci-dessous.

Capter l'attention de la personne et la nommer

- Se situer en face, à juste distance.
- Contrôler le bruit ambiant et se tenir, ensemble, écartés de ce qui peut faire menace (portes et fenêtres).
- La regarder en lui parlant.
- S'assurer d'un contact visuel ou physique (toucher l'épaule, prendre la main, etc.).

Communiquer

- Éviter de trop parler.
- Privilégier les paroles synthétiques.
- Adopter une attitude souriante et ouverte.
- Tenir des propos clairs sans caractère affirmatif.
- Bannir le recours à tout rapport de force.

Proposer des activités

- Courtes et stimulantes.
- Sans risque de mise en échec.
- Avec des modalités variées (alterner activités verbales et de manipulation).

Établir une routine simple

- Horaires réguliers.
- Planification détaillée (avec des images le cas échéant).
- Référence simple (calendrier, cahier de transmission, etc.).

~

HAS

Ce document présente les points essentiels de la recommandation de bonne pratique
« Comportements perturbateurs chez les personnes ayant des lésions cérébrales acquises avant l'âge de 2 ans :
prévention et prise en charge ».

Recommandation pour la pratique clinique – Date de validation par le Collège : octobre 2014.

Ces recommandations et l'argumentaire scientifique sont consultables dans leur intégralité

sur www.has-sante.fr